

Déclaration conjointe de MM. François Hollande, Président de la République, et Giorgio Napolitano, Président de la République italienne, sur la crise à Gaza, à Paris le 21 novembre 2012.

Nous avons saisi l'occasion de cette rencontre aujourd'hui à l'Élysée pour examiner la situation dramatique créée par le récent épisode de violences en Israël et dans la bande de Gaza.

Nous exprimons notre profond regret face aux nombreuses pertes de vies civiles des deux côtés, et nous avons été frappés par l'ampleur des destructions matérielles résultant de ces hostilités.

Nous appelons à l'arrêt immédiat de toutes les violences, qui causent des souffrances injustifiables parmi les populations civiles. Dans ce contexte, nous condamnons avec la plus grande fermeté toute attaque terroriste.

Nous souhaitons réaffirmer qu'Israël a le droit de protéger sa population face aux attaques visant délibérément des populations civiles innocentes. Ce droit doit être exercé de manière proportionnée et de façon à assurer constamment la protection des civils.

Dans le même temps, nous sommes convaincus que tout doit être fait pour endiguer une escalade de la violence, qui affecterait encore davantage la stabilité de la région toute entière, avec des conséquences imprévisibles.

Dans cet esprit, la France et l'Italie sont déterminées à jouer ensemble un rôle actif, en intensifiant leurs contacts avec toutes les parties exerçant des efforts pour aboutir à un cessez-le-feu durable. Elles saluent à ce titre l'action de l'Égypte et d'autres acteurs, ainsi que la mission du Secrétaire général des Nations Unies dans la région. Nous sommes prêts à soutenir tout effort en ce sens de l'Union européenne et de sa Haute Représentante, Mme ASHTON.

Nous croyons qu'il faut aboutir rapidement à une trêve durable, afin de créer les conditions qui permettent la reprise d'un dialogue ouvert et constructif entre Israéliens et Palestiniens. Cette crise illustre, une fois de plus, la nécessité impérieuse de relancer le processus de paix en vue d'aboutir à la solution des deux États, Israël et le futur État palestinien, vivant côte à côte en paix et en sécurité, sur la base des frontières de 1967.

Nos pays sont déterminés, grâce à leurs excellentes relations avec les deux parties, à contribuer aux efforts menés par l'Europe, les États-Unis et la communauté internationale pour faire progresser la cause de la paix dans une région qui nous est proche et qui est menacée par des dangers croissants et extrêmement graves. La paix n'est pas simplement une possibilité : face à des défis cruciaux pour notre propre sécurité, elle représente un impératif auquel nos pays ne peuvent pas renoncer.